

(N^o 175.)**Chambre des Représentans.**

SÉANCE DU 16 AVRIL 1836.

~~~~~

*EXPOSÉ DES MOTIFS d'un projet de loi tendant à ouvrir au  
Département des Finances un crédit supplémentaire au Budget  
de 1835, applicable au paiement de créances restant à liquider  
sur l'exercice 1832.*

MESSIEURS ,

J'ai l'honneur de vous soumettre la demande d'un crédit supplémentaire au Budget de 1835, destiné à liquider des créances arriérées sur l'exercice 1832, et au paiement desquelles il est nécessaire de pourvoir.

*Intérêts de cautionnemens.*

Dans l'exposé des motifs qui accompagnait le projet de loi déjà soumis à la Chambre, et relatif à la demande d'un crédit supplémentaire pour liquider les créances arriérées sur 1831 et les exercices antérieurs, il a été démontré que c'est à l'observance ponctuelle de la loi du 30 décembre 1830 (Institution de la Cour des Comptes) que peut être attribuée la demande d'un crédit supplémentaire pour payer des intérêts de cautionnemens sur les exercices clos.

Les mêmes motifs existent aussi pour les intérêts de cautionnemens qui demeurent à liquider sur 1832, et ils résultent, quant aux cautionnemens fournis sous le Gouvernement précédent, de la présentation tardive des réclamations, adressées, en grande partie, par des intéressés habitant les provinces de Limbourg et de Luxembourg, lesquels se sont trouvés dans une position toute particulière par cela seul que les archives des administrateurs du trésor dans ces deux provinces sont demeurées dans les forteresses de Maestricht et de Luxembourg; et quant à ceux fournis en vertu de l'arrêté-loi du 23 novembre 1830, de la demande tardive de l'inscription au registre général des cautionnemens des capitaux versés dans les caisses de l'État à titre de cautionnemens.

Sur la somme allouée par la Législature pour les intérêts de cautionnemens, en 1832, il est demeuré disponible . . . . . fr. 57,505 11  
La somme demandée pour les paiemens arriérés ne s'élève qu'à . 3,300 00

*Secours annuels. — Traitemens d'attente.*

Il est demeuré disponible sur l'allocation votée au Budget de 1832 pour les secours annuels, traitemens d'attente, etc., une somme de fr. 809 56 c<sup>s</sup>; c'est seulement la disponibilité de cette somme qui est demandée dans le crédit supplémentaire, pour être payée à quelques ayant-droit dont les moyens d'existence sont réellement en dessous de leurs besoins.

*Pensions de toute nature.*

Par la loi du 4 avril 1832, titre I (*Bulletin officiel* n<sup>o</sup> 226), la Législature a alloué pour le paiement des pensions de toute nature, à charge de l'exercice, une somme de fl. 1,440,000 00 ou. . . . . fr. 3,047,619 03

La dépense liquidée par la Cour des Comptes sur ce chapitre s'est élevée à . . . . . fr. 2,976,065 06

De sorte qu'il est demeuré disponible . . . . . fr. 71,553 99

Par suite de la clôture de l'exercice 1832, le Département des Finances n'a pu disposer de ce restant de crédit. Cependant les sommes payées par la commission des secours et récompenses ayant dépassé de beaucoup les prévisions établies en ce qui concernait le paiement des pensions civiles, dont la commission précitée faisait régulièrement l'avance dans l'intérêt des ayant-droit, et les pièces justificatives des paiemens n'ayant pu être transmises en temps utile au Département des Finances, il est nécessaire qu'un crédit supplémentaire soit accordé pour pourvoir à la régularisation des dépenses déjà effectuées de la manière indiquée ci-dessus.

Outre les paiemens à régulariser par les motifs énoncés ci-dessus, il demeure à liquider, en faveur des ayant-droit, quelques pensions dont les pièces justificatives ont été transmises au Département des Finances, et toutes celles dont le paiement devra résulter de la loi du 11 avril 1835, n<sup>o</sup> 195, concernant les pensions civiles.

Il est demandé une somme de fr. 40,000 pour pourvoir à la régularisation et à la liquidation des dépenses dont il vient d'être parlé, et je crois devoir faire remarquer à la Chambre que les fr. 40,000 ne doivent pas, à proprement parler, être considérés comme une dépense, mais comme une simple diminution des fr. 71,553 99 demeurés disponibles sur la somme allouée primitivement par la Législature.

*Remboursement de l'emprunt de 12 millions.*

L'emprunt de 12 millions de florins ouvert par le décret du Congrès National du 18 avril 1831, n<sup>o</sup> 105, a produit fl. 11,629,838 88 cents, ou en francs. . . . . fr. 24,613,415 62

Le crédit alloué par la loi du 4 avril 1832, n<sup>o</sup> 226 (Budget de 1832), pour le remboursement de cet emprunt, était de fl. 11,600,000. . . . . fr. 24,550,264 55

Il y a donc insuffisance de . . . . . fr. 63,151 07  
montant de la somme demandée de ce chef, plus 2,000 francs pour intérêts.

*Remboursement de l'emprunt de 10 millions.*

|                                                                                                                                                     |                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Il a été reçu du chef de l'emprunt de 10 millions de florins, décrété par la loi du 21 octobre 1831, n° 260, une somme de fl. 10,202,191 18 cents , |                     |
| ou en francs . . . . .                                                                                                                              | . fr. 21,591,938 98 |
| et le crédit alloué pour le remboursement par la loi du Budget de 1832 (Dette publique, chap. I, article 6) n'ayant été                             |                     |
| que de fl. 10,000,000 ou . . . . .                                                                                                                  | . fr. 21,164,021 17 |
| il y a eu insuffisance réelle pour effectuer le remboursement                                                                                       |                     |
| de . . . . .                                                                                                                                        | . fr. 427,917 81    |

*Matériel et dépenses diverses pour le service du trésor public dans les provinces.*

|                                                                                                             |                  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| La provision due au caissier-général de l'État, d'après les recettes effectuées en 1832, s'élève à. . . . . | fl. 105,083 74   |
| et le remboursement des ports de lettres à . . . . .                                                        | 16,536 60        |
| Ensemble. . . . .                                                                                           | fl. 121,620 34   |
| soit en francs . . . . .                                                                                    | . fr. 257,397 54 |

Il a été alloué pour cette dépense éventuelle, au Budget de 1832 (loi du 8 mai 1832, n° 317, chap. II, art. 2), fl. 110,000 ou fr. 232,804 23 <sup>cs</sup>; mais comme cette somme n'a pas été liquidée et est renseignée dans le compte rendu de 1832 comme demeurée entièrement disponible, le crédit supplémentaire doit, par ce motif, être demandé aujourd'hui pour la somme entière indiquée ci-dessus.

*Administration de l'enregistrement, des domaines et des forêts. — Personnel.*

Le crédit demandé pour l'administration de l'enregistrement, des domaines et des forêts, est établi, pour les trois quarts au moins du chiffre indiqué, sur les dispositions législatives qui réglaient les dépenses de cette administration à l'époque du vote du Budget de 1832.

En effet, le traitement de la majeure partie des fonctionnaires et employés se composait encore en 1832 de la remise de 1  $\frac{3}{4}$  pour cent sur les recettes, en sorte que ce traitement n'a pu être fixé dans l'allocation demandée que pour un chiffre approximatif, établi d'après l'évaluation des recettes présumées.

Le chiffre des recettes effectives ayant été plus élevé que celui des recettes présumées, il en est résulté un surcroît de moyens pour le trésor public; mais, pour la même raison, l'allocation portée au Budget des dépenses pour traitemens des fonctionnaires payés sur les remises, est devenue insuffisante.

Les mêmes motifs et les mêmes résultats nécessitent également la demande d'une somme pour pourvoir au paiement des remises dues aux receveurs de l'administration de l'enregistrement et des domaines, car la somme allouée pour cette dépense ayant aussi été calculée sur les recettes présumées, et les

recettes effectives ayant dépassé le chiffre des prévisions, il y a eu insuffisance pour liquider les traitemens acquis par remises proportionnelles.

D'après les états de recettes réelles, il serait demeuré dû aux intéressés mentionnés ci-dessus, une somme de près de 161,000 francs, mais les économies faites sur quelques traitemens de fonctionnaires ont permis de réduire aujourd'hui les besoins réels à fr. 145,496 01 c<sup>s</sup>.

*La même administration. — Matériel.*

La prévision des dépenses relatives au matériel de l'administration de l'enregistrement et des domaines a dépassé, sur plusieurs articles, la somme qui y avait été destinée, et pour liquider des créances qui restent encore à acquitter de ce chef, une somme de fr. 51,773 83 c<sup>s</sup> sera indispensable.

Les houillères de Kerckraede peuvent déjà suffisamment justifier la demande de ce crédit supplémentaire, car les dépenses auxquelles elles ont donné lieu se sont élevées à fr. 151,973 33 c<sup>s</sup>, tandis qu'elles n'avaient été portées dans les prévisions que pour fr. 105,820 11 c<sup>s</sup>, sur quelle somme il a été payé celle de fr. 105,646 80 c<sup>s</sup>, et il est demeuré disponible celle de fr. 173 31 c<sup>s</sup>; il reste donc à liquider de ce chef seul fr. 46,326 53 c<sup>s</sup>.

Il est à remarquer que sur les articles pour lesquels on doit soumettre à la Législature une demande de crédit supplémentaire, l'administration de l'enregistrement et des domaines a laissé disponibles plusieurs sommes s'élevant ensemble au delà de 38,000 francs, et qu'en égard à ce que les sommes demeurées à liquider pour remises proviennent du montant des recettes effectives sur lesquelles elles sont dues, de sorte que le chiffre qui concerne la houillère de Kerckraede est le seul qui doive être considéré comme dépense.

La réunion des diverses sommes demandées par le projet de loi que j'ai l'honneur de soumettre à la Chambre s'élève à fr. 998,269 84 c<sup>s</sup>. L'exposé des motifs de ce projet est appuyé d'états détaillés des sommes au paiement desquelles il est nécessaire de pourvoir, et en comparant ce chiffre à celui des sommes demeurées disponibles sur les crédits mis à la disposition du Département des Finances, pour les dépenses de 1832, on remarquera que ces dépenses seront encore demeurées de fr. 1,305,163 38 c<sup>s</sup> en dessous des crédits votés par la Législature.

Bruxelles, le 16 avril 1836.

*Le Ministre des Finances,*

**E. D'HUART.**

---

Leopold ,

Roi des Belges,

*À tous présents et à venir, Salut :*

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre Nom, à la Chambre des Représentans, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Il est ouvert au Département des Finances un crédit de la somme de *neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent soixante-neuf francs quatre-vingt-quatre centimes* (fr. 998,269 84 c<sup>s</sup>) applicable au paiement des dépenses de l'exercice 1832 qui restent à liquider, d'après le tableau ci-annexé.

Cette allocation formera le chapitre IX, article 1 à 5 du Budget du Département des Finances pour 1835.

Donné à Bruxelles, le 15 avril 1836.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances,*

E. D'HUART.

---

*État de développement des sommes demandées à la Législature,*

| NATURE DES CRÉDITS.                                                                                    | BUDGET.    |           | SOMMES                            |    |                                                         |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-----------|-----------------------------------|----|---------------------------------------------------------|----|
|                                                                                                        | CHAPITRES. | ARTICLES. | ALLOUÉES<br>par<br>LA LÉGISLATURE |    | ORDONNANCÉES<br>et liquidées par<br>LA COUR DES COMPTES |    |
| DETTE PUBLIQUE.                                                                                        |            |           |                                   |    |                                                         |    |
| Art. 1 <sup>r</sup> .                                                                                  |            |           |                                   |    |                                                         |    |
| a. Intérêts de cautionnemens dont les fonds sont en-<br>core en Hollande . . . . .                     | "          | "         | "                                 |    | "                                                       |    |
| b. Intérêts de cautionnemens versés dans les caisses<br>du Gouvernement actuel. . . . .                | 2          | uniq      | 253,968                           | 25 | 196,463                                                 | 14 |
| c. Secours annuels; traitemens d'attente . . . . .                                                     | 3          | 6         | 63,492                            | 06 | 62,682                                                  | 50 |
| d. Rentes viagères . . . . .                                                                           | 4          | uniq      | 12,698                            | 41 | 8,739                                                   | 61 |
| e. Pensions de toute nature restant à liquider. . . . .                                                | 5          | 1 à 5     | 3,047,619                         | 05 | 2,976,065                                               | 06 |
| f. Rembours <sup>t</sup> . et intérêts de l'emprunt de 12 millions.                                    | 1          | 4 et 5    | 26,391,534                        | 39 | 26,391,534                                              | 39 |
| g. Id. id. id. de 10 millions.                                                                         | 1          | 6         | 21,164,021                        | 17 | 21,164,021                                              | 17 |
| h. Frais relatifs à l'emprunt de 48 millions. . . . .                                                  | 1          | 7 et 8    | 6,095,238                         | 10 | 4,687,123                                               | 20 |
| Total de l'art. 1 <sup>er</sup> . . . . .                                                              |            |           |                                   |    |                                                         |    |
| DÉPARTEMENT DES FINANCES.                                                                              |            |           |                                   |    |                                                         |    |
| Art. 2. Matériel et dépenses diverses pour le service du<br>trésor public dans les provinces . . . . . | 2          | 2         | 232,804                           | 23 | "                                                       |    |
| ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES<br>DOMAINES.                                                 |            |           |                                   |    |                                                         |    |
| Art. 3. Traitement et remises des employés . . . . .                                                   | 4          | 1         | 605,673                           | 55 | 605,647                                                 | 33 |
| Id. id. id. article addition <sup>l</sup>                                                              | "          | 3         | 109,737                           | 57 | 104,030                                                 | 18 |
| Remises des receveurs . . . . .                                                                        | 4          | 2         | 575,522                           | 43 | 575,428                                                 | 44 |
| Art. 4. Matériel et dépenses diverses . . . . .                                                        | 4          | 3         | 370,857                           | 14 | 343,215                                                 | 77 |
| Id. id. id. article additionnel . . . . .                                                              | "          | 4         | 6,664                             | 55 | 1,277                                                   | 67 |
| Frais de l'exploitation de la houillère de Kerck-<br>raede, article additionnel . . . . .              | "          | 5         | 105,820                           | 11 | 105,646                                                 | 80 |
| Art. 5. Dépenses imprévues. . . . .                                                                    | "          | "         | "                                 |    | "                                                       |    |

*pour acquitter des créances arriérées sur l'exercice 1832.*

| SOMMES                                                                           |                                                                                            | SOMMES                                    |   | SOMMES                                  | Observations.                                                |
|----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|---|-----------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| PAYÉES<br>Au 31 décembre 1834<br>sur celles liquidées par<br>la Cour des Comptes | RESTANT À PAYER<br>Au 31 décembre 1834<br>sur celles liquidées par<br>la Cour des Comptes. | DEMEURÉES DISPONIBLES<br>et<br>À ANNULER. |   | DEMANDÉES PAR CRÉDIT<br>SUPPLÉMENTAIRE. |                                                              |
|                                                                                  |                                                                                            |                                           |   | Article                                 |                                                              |
| "                                                                                | "                                                                                          | "                                         |   | a. 2,600 "                              | Ensemble fr. 3 300                                           |
| 185,204 30                                                                       | 11,258 84                                                                                  | 57,505 11                                 |   | b. 700 "                                |                                                              |
| "                                                                                | "                                                                                          | "                                         |   | c. 800 "                                |                                                              |
| 56,057 10                                                                        | 6,625 40                                                                                   | 809 56                                    |   | d. 65 31                                | Capital. . . . . fr. 63,151 07<br>Intérêts . . . . . 2,000 " |
| 8,410 04                                                                         | 329 57                                                                                     | 3,958 80                                  | 1 | e. 40,000 "                             |                                                              |
| 2,934,592 17                                                                     | 41,472 89                                                                                  | 71,553 99                                 |   | f. 65,151 07                            |                                                              |
| 26,299,046 33                                                                    | 92,488 06                                                                                  | "                                         |   | g. 427,917 81                           |                                                              |
| 21,164,021 17                                                                    | "                                                                                          | "                                         |   | h. 159 75                               |                                                              |
| 4,687,123 20                                                                     | "                                                                                          | 1,408,114 90                              |   |                                         |                                                              |
| .....                                                                            | .....                                                                                      | .....                                     | 1 | fr. 537,393 94                          |                                                              |
| "                                                                                | "                                                                                          | 232,804 23                                | 2 | 257,397 54                              |                                                              |
| 605,647 33                                                                       | "                                                                                          | 26 22                                     |   |                                         |                                                              |
| 104,030 17                                                                       | " 01                                                                                       | 5,707 39                                  | 3 | 145,496 01                              |                                                              |
| 575,428 44                                                                       | "                                                                                          | 93 99                                     |   |                                         |                                                              |
| 343,215 77                                                                       | "                                                                                          | 27,641 37*                                |   |                                         |                                                              |
| 1,277 66                                                                         | " 01                                                                                       | 5,386 88                                  | 4 | 51,773 83                               | * Différence d'un centime, provenant de réductions.          |
| 105,646 80                                                                       | "                                                                                          | 173 31                                    |   |                                         |                                                              |
| "                                                                                | "                                                                                          | "                                         | 5 | 6,208 52                                |                                                              |
| TOTAL. . . . .                                                                   |                                                                                            | fr.                                       |   | 998,269 84                              |                                                              |

(8)



Ministère des Finances.

---

## ÉTATS DE DÉVELOPPEMENT

*Des sommes demandées à la Législature, pour acquitter des  
créances arriérées sur l'exercice 1832.*

---

*Sommes dues pour intérêts de caution*

| N <sup>o</sup><br>D'ORDRE. | NOMS.                       | QUALITÉS ET FONCTIONS                                                                   |
|----------------------------|-----------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
|                            |                             | POUR LESQUELLES LES CAUTIONNEMENTS ONT ÉTÉ FOURNIS.                                     |
| 1                          | Vanderhaegen. . . . .       | Receveur des contribut <sup>s</sup> directes, etc., à Mondorff. . .                     |
| 2                          | Vanderhaegen. . . . .       | Id. id. à Waldbredimus .                                                                |
| 3                          | De Potesta-Rosen. . . . .   | Receveur des consignations à Liège. . . . .                                             |
| 4                          | Michel . . . . .            | Ci-devant receveur des contrib <sup>s</sup> directes à Marchin . . .                    |
| 5                          | De Clety . . . . .          | Id. id. à Walhain-St-Paul.                                                              |
| 6                          | Defrêne. . . . .            | Id. id. à Dieghem . . .                                                                 |
| 7                          | Cornemont. . . . .          | Id. id. à Gebressée. . .                                                                |
| 8                          | Eschenbach . . . . .        | Ci-devant receveur de l'enregistrement, etc., à Poperinghe.                             |
| 9                          | Jansen . . . . .            | Receveur des contributions directes, etc., à Sittard. . .                               |
| 10                         | Oosterman . . . . .         | Id. id. à Schemmert .                                                                   |
| 11                         | Schryen. . . . .            | Id. id. à Peer . . .                                                                    |
| 12                         | Deman . . . . .             | Receveur des droits d'entrée, à Venloo, barrière de Land-<br>straet, à Cologne. . . . . |
| 13                         | Van Ginck-Duycker . . . . . | Receveur des contributions directes, etc., à Nieuwenhagen.                              |
| 14                         | Vorberekt . . . . .         | Id. id. à Puers . . .                                                                   |
| 15                         | Duvivier . . . . .          | Id. id. à Froyennes . .                                                                 |
| 16                         | Jansen . . . . .            | Id. id. à Sittard . . .                                                                 |
| 17                         | De Borman. . . . .          | Receveur de l'enregistrement, etc., à Diest . . . . .                                   |
| 18                         | Volckaert . . . . .         | Receveur des contributions directes, etc., à Merxem . .                                 |
| 19                         | Bille. . . . .              | Id. id. à Floreffe . .                                                                  |
| 20                         | Hicquet. . . . .            | Id. id. . . . .                                                                         |
| 21                         | Bienvenu . . . . .          | Id. id. à Luhtaert. .                                                                   |
| 22                         | Baude . . . . .             | Id. id. à Gembloux .                                                                    |
| 23                         | Bonjean. . . . .            | Id. id. à Baisy Thy .                                                                   |
| 24                         | Van Eersel. . . . .         | Receveur ordinaire des droits d'entrée, etc., à Anvers. .                               |
|                            |                             | Pour prévisions . . . . .                                                               |

*nemens anciens. Exercice 1832.*

| POUR L'ANNÉE<br>1832.                                                                                           | <i>Observations.</i>                                                                            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 44 02<br>47 40<br>126 98<br>13 54<br>22 02<br>22 02<br>1 70<br>33 86<br>99 90<br>66 02<br>45 72<br>8 46<br>4 64 | Titres inscrits.<br>Id.<br>Id.<br>Id.<br>Id.<br>Id.<br>Id.<br>Id.<br>Id.<br>Id.<br>Id.<br>Id.   |
| 69 42<br>40 64<br>64 34<br>59 26<br>162 54<br>3 38<br>38 94<br>11 86<br>37 24<br>27 10<br>1,269 86<br>279 14    | Quittances non inscrites.<br>Id.<br>Id.<br>Id.<br>Id.<br>Id.<br>Id.<br>Id.<br>Id.<br>Id.<br>Id. |
| 2,600 »                                                                                                         |                                                                                                 |

*Sommes dues pour intérêts de caution*

| N <sup>o</sup><br>D'ORDRE. | NOMS.               | QUALITÉS ET FONCTIONS<br>POUR LESQUELLES LES CAUTIONNEMENTS ONT ÉTÉ FOURNIS.           |
|----------------------------|---------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| 1                          | Berden . . . . .    | Receveur de l'enregistrement, etc., à Tongres . . . .                                  |
| 2                          | Dehouwer . . . . .  | Caissier-comptable à la direction des postes de Bruxelles.                             |
| 3                          | Vansprang . . . . . | Receveur de l'enregistrement, etc., à Gul . . . . .                                    |
| 4                          | Hubert . . . . .    | — des contributions directes, etc., à Anthée. . .                                      |
| 5                          | De Bousies. . . . . | Ci-devant receveur des domaines à Mons . . . . .                                       |
| 6                          | Rongé . . . . .     | Receveur des contributions directes, etc., à Rousbrugge.                               |
| 7                          | Klings . . . . .    | Id. id. à Moll . . . .                                                                 |
| 8                          | Dufey . . . . .     | Id. id. à Artho. . . .                                                                 |
| 9                          | Maréchal . . . . .  | Directeur des postes à Huy . . . . .                                                   |
| 10                         | Dedave . . . . .    | Receveur des contribut. directes, etc., à Vaux et Borset,<br>Pour prévisions . . . . . |

*nemens nouveaux. Exercice 1832.*

| <p>POUR L'ANNÉE<br/>1832.</p>                                                                                                                  | <p><i>Observations.</i></p> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| <p>116 33</p> <p>134 98</p> <p>31 41</p> <p>1 30</p> <p>134 24</p> <p>4 39</p> <p>12 03</p> <p>2 87</p> <p>25 86</p> <p>2 24</p> <p>214 35</p> |                             |
| <p>700 »</p>                                                                                                                                   |                             |

*Dépenses à liquider sur 1832.*

| <i>Secours Annuels.</i>                                                                                                                                     |        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Protin, ex-entrepreneur du transport des dépêches dans le Luxembourg.<br>(Il n'a rien reçu jusqu'ici.)                                                      | 105 82 |
| Simon, ex-entrepreneur du transport des dépêches à Henri-Chapelle.<br>(Il n'a rien reçu jusqu'ici.)                                                         | 84 66  |
| Marchal Fossin, la veuve, directrice des postes à Bouillon . . . .<br>(Même observation.)                                                                   | 105 82 |
| <i>Traitemens ou pensions supplémentaires.</i>                                                                                                              |        |
| De Borman, juge-de-paix, accordé en remplacement d'une pension<br>ecclésiastique. . . . .<br>(Il n'a rien reçu jusqu'ici.)                                  | 279 36 |
| Zelle, ex-employé des postes. . . . .<br>(Il n'a rien reçu sous le gouvernement actuel.)                                                                    | 42 23  |
| Le restant, porté par prévision, pour faire droit à quelques réclamations<br>de même nature ou pour payer à compte à quelqu'autre ayant-<br>droit . . . . . | 182 11 |
|                                                                                                                                                             | 800 »  |

*Sommes dues pour dette viagère. Exercice 1832.*

|                                                               |       |
|---------------------------------------------------------------|-------|
| Nerinckx , ancienne religieuse demeurant à Hougærde . . . . . | 65 31 |
|                                                               | 65 31 |

*Arriérés de pensions. Exercice 1832.*

| NATURE<br>DES PENSIONS.     | N <sup>o</sup><br>D'INSCRIPTION. | NOMS<br>DES PENSIONNAIRES.                                                                                                                                    | MONTANT<br>des<br>SOMMES A PAYER | Observations.                                                                                                                                                     |
|-----------------------------|----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ecclesiastiques . . . . .   | »                                | De Borman, J. F. A. . . . .                                                                                                                                   | 279 »                            |                                                                                                                                                                   |
| Idem . . . . .              | 273                              | Tilly . . . . .                                                                                                                                               | 482 43                           |                                                                                                                                                                   |
| Idem ci-devant tiercéés.    | 2151                             | Buydens, J. A. . . . .                                                                                                                                        | 838 09                           |                                                                                                                                                                   |
| Idem idem . . . . .         | 2153                             | De Keverberg, C. F. J. . . . .                                                                                                                                | 800 »                            |                                                                                                                                                                   |
| Civiles . . . . .           | 535                              | C <sup>oe</sup> de Lens . . . . .                                                                                                                             | 2,116 40                         |                                                                                                                                                                   |
| Idem . . . . .              | 785                              | Ternois, M. T. J. . . . .                                                                                                                                     | 52 90                            |                                                                                                                                                                   |
| Idem . . . . .              | 788                              | Buydens, J. A. . . . .                                                                                                                                        | 634 92                           |                                                                                                                                                                   |
| Idem . . . . .              | 815                              | Nuckhmillner, J. T. J. . . . .                                                                                                                                | 532 40                           |                                                                                                                                                                   |
| Civiques . . . . .          | 268                              | Hagens, veuve Brant . . . . .                                                                                                                                 | 49 45                            |                                                                                                                                                                   |
| Idem . . . . .              | »                                | . . . . .                                                                                                                                                     | 13,045 70                        | Remboursement d'avances<br>faites par la commis-<br>sion des secours et<br>récompenses.                                                                           |
| Militaires . . . . .        | 4641                             | Maurissens, F. J. . . . .                                                                                                                                     | 342 84                           |                                                                                                                                                                   |
| Idem . . . . .              | 5601                             | Duerinck, J. . . . .                                                                                                                                          | 99 46                            |                                                                                                                                                                   |
| Idem . . . . .              | 5610                             | Frees, J. E. C. C. . . . .                                                                                                                                    | 192 60                           |                                                                                                                                                                   |
| Idem . . . . .              | 5613                             | Fischbach, M. . . . .                                                                                                                                         | 227 20                           |                                                                                                                                                                   |
| Idem . . . . .              | 5618                             | Braak, J. L. . . . .                                                                                                                                          | 276 »                            |                                                                                                                                                                   |
|                             |                                  | Remboursement à des comp-<br>tables d'avances de pensions<br>militaires :                                                                                     |                                  |                                                                                                                                                                   |
|                             | »                                | 1 <sup>o</sup> Au receveur de Bonneert .                                                                                                                      |                                  |                                                                                                                                                                   |
|                             | »                                | 2 <sup>o</sup> idem de Gand . . . . .                                                                                                                         | 4,000 »                          | On ne peut déterminer<br>le chiffre exact de ces<br>avances ; les états re-<br>mis à la trésorerie s'é-<br>lèvent déjà à 7,128 fr.<br>15 c. pour 1831 et<br>1832. |
|                             | »                                | 3 <sup>o</sup> idem de Bruges . . . . .                                                                                                                       |                                  |                                                                                                                                                                   |
|                             | »                                | 4 <sup>o</sup> idem de Hasselt. . . . .                                                                                                                       |                                  |                                                                                                                                                                   |
| De veuves de militaires . . | 116                              | Deyman, veuve Beneens . . . . .                                                                                                                               | 15 87                            |                                                                                                                                                                   |
| Du livre auxiliaire . . . . | 216                              | Van Eysen . . . . .                                                                                                                                           | 275 13                           |                                                                                                                                                                   |
|                             |                                  | Sommes demandées pour éven-<br>tualités, principalement pour<br>subvenir aux pensions civi-<br>ques accordées en vertu de la<br>loi du 11 avril 1835. . . . . | 15,139 61                        |                                                                                                                                                                   |
|                             |                                  | TOTAL . . . . . fr.                                                                                                                                           | 40,000 »                         |                                                                                                                                                                   |



*Remboursement de l'emprunt de douze millions.*

|                                                                                                                                                  |  |               |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|---------------|
| L'emprunt de douze millions, ouvert par le décret du Congrès National en date du 8 avril 1831, n° 105, a produit fl. 11,629,838, ou, fr. . . . . |  | 24,613,415 62 |
| Le crédit alloué par la loi du 4 avril 1832, n° 226, ( Budget de 1832 ), pour le remb. de cet emprunt, était de fl. 11,600,000. fr.              |  | 24,550,264 55 |
| De sorte qu'il y a insuffisance de fr. . . . .                                                                                                   |  | 63,151 07     |
| Pour intérêts. . . . .                                                                                                                           |  | 2,000 »       |
| Ensemble . . . . .                                                                                                                               |  | 65,151 07     |

*Remboursement de l'emprunt de dix millions.*

|                                                                                                                                                                                     |                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| <p>Il a été reçu du chef de l'emprunt de dix millions de florins, décrété par la loi du 12 octobre 1831, n° 260, une somme de fl. 10,202,191 18 . . . . . fr.</p>                   | <p>21,591,938 98</p> |
| <p>Et le crédit alloué pour le remboursement par la loi du budget de 1832 ( Dette publique , chapitre 1<sup>er</sup>, article 6 ) , n'ayant été que de fl. 10,000,000 . . . . .</p> | <p>21,164,021 17</p> |
| <p>Il y a donc insuffisance pour effectuer le remboursement de fr.</p>                                                                                                              | <p>427,917 81</p>    |

*Frais relatifs à l'emprunt de vingt-quatre millions.*

|                                                                                            |               |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| <p>Salaire d'un employé extraordinaire pour travail relatif à cet<br/>emprunt. . . . .</p> | <p>159 75</p> |
|                                                                                            | <p>159 75</p> |

*Matériel et dépenses diverses pour le service de l'Administration  
du Trésor public dans les provinces.*

|                                                             |     |                |
|-------------------------------------------------------------|-----|----------------|
| La provision due au caissier-général de l'État, pour 1832 , |     |                |
| s'élève a . . . . .                                         | fl. | 105,083 74     |
| Et le remboursement des ports de lettres à . . . . .        | -   | 16,536 60      |
| Ensemble. . . . .                                           |     | fl. 121,620 34 |
| En francs. . . . .                                          |     | 257,397 34     |

NOTA. Il n'a rien été payé sur cette dépense, et la somme allouée au Budget de 1832 est renseignée en entier dans les restans disponibles.

EXERCICE  
1832.

## MINISTÈRE DES FINANCES.

ART. 3 ET 4.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT, DES DOMAINES  
ET DES FORÊTS.

*ÉTAT présentant les dépenses restant à régulariser sur l'exercice  
1832, qui font l'objet de crédits supplémentaires demandés à la  
Législature.*

| ARTICLES. | NATURE.                                                 | MONTANT.   | TOTAL<br>PAR CHAPITRE. | Observations. |
|-----------|---------------------------------------------------------|------------|------------------------|---------------|
|           | <i>Personnel.</i>                                       |            |                        |               |
| 3         | a. Remise de 1 3/4 p. % aux employés supérieurs . . . . | 29,476 58  | 145,496 01             |               |
|           | b. Traitemens fixes . . . . .                           | 8,749 59   |                        |               |
|           | c. Remises des receveurs . . . .                        | 107,269 84 |                        |               |
|           | <i>Matériel.</i>                                        |            |                        |               |
| 4         | a. Frais d'exploit <sup>n</sup> des houillères.         | 46,326 53  | 51,773 83              |               |
|           | b. Charges et contributions sur les domaines . . . . .  | 350 "      |                        |               |
|           | c. Frais de poursuites et d'instanc.                    | 5,097 30   |                        |               |
|           | Total. . . . .                                          | 197,269 84 | 197,269 84             |               |

**Administration de l'Enregistrement et des Domaines.**

---

**NOTE.**

---

**ARTICLE 3.**

*a.* Bien que la somme formant l'excédant de la remise de 1 3/4 p. %, résultant des recettes effectives sur celle portée de ce chef au Budget, soit de fr. 56,430 66 c<sup>s</sup>, il n'est demandé que fr. 29,476 58 c<sup>s</sup>. Cela résulte de ce qu'il a été liquidé sur l'art. 1<sup>er</sup> du chap. IV, une somme de fr. 26,954 08 c<sup>s</sup>, à titre de remise de 1 3/4 p. % au delà de la somme votée de ce chef. Cette liquidation s'est faite au moyen d'économies s'élevant à fr. 18,204 49 c<sup>s</sup>, qui ont été opérées sur les traitemens fixes, avec lesquels la remise de 1 3/4 p. % se trouve confondue dans le susdit article, et d'une somme de fr. 8,749 59 c<sup>s</sup>, qui a été affectée par erreur à la remise de 1 3/4 p. %, puisqu'elle eût dû servir à la régularisation des traitemens des employés des houillères de Kerckraede, qui, par suite de cette erreur, sont restés à régulariser.

*b.* C'est pour obtenir cette régularisation qu'il est demandé sous l'art. 2 une somme de fr. 8,749 59 c<sup>s</sup>.

*c.* La somme de fr. 107,269 84 c<sup>s</sup> nécessaire pour compléter le crédit alloué pour remises des receveurs, est le résultat de la majoration des recettes effectives sur les prévisions du Budget.

**ART. 4.**

*a.* Les frais d'exploitation des houillères de Kerckraede se sont élevés à fr. 46,326 53 c<sup>s</sup> de plus que la somme votée pour cet objet.

Cela résulte des pièces de dépenses trouvées régulières.

b. Il manque pour compléter la liquidation des charges et contributions sur les domaines de l'année 1832, une somme de 350 francs.

c. Les frais de poursuites et d'instances se sont élevés, pour l'année 1832, à plus de 53,000 francs, tandis que le crédit n'est que de 30,000 francs, cependant au moyen d'économies opérées sur d'autres parties de l'art. 3 du chap. IV, dans lequel sont comprises, avec les frais de poursuites et d'instances, les dépenses de différentes natures, la somme de fr. 5,097 30 c<sup>t</sup> demandée suffira pour assurer l'arriéré qui existe sous ce rapport.

---